

**Deuxième Challenge National de Squash**  
**12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence**

**12 au 14**  
**Novembre 2010**

2ème Challenge National  
**de SQUASH**  
Aix en **PROVENCE**



**FNASCEE**  
couleur **passion**



# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Sommaire

Le mot du président de l'ASCEE 13 CETE et de la déléguée régionale	3
Présentation du site de la manifestation	4
Plan d'accès	6
Hébergement	7
Restauration	8
Accès au CETE	10
Programme	12
Le comité d'organisation	13
Le règlement du challenge, l'organisation et son déroulement	14
Fiche sanitaire	19
Fiche individuelle joueur	20
Fiche individuelle accompagnateur	21
Fiche ASCEE	23
Fiche récapitulative d'inscription	24
Budget	26

## Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

### Le mot du Président de l'ASCEE 13

Après avoir organisé le challenge national de tennis en 2008, dû à notre victoire sans appel en 2006 à Lyon, nous nous sommes sentis obligés d'organiser le challenge de Squash 2010, après notre belle victoire à Roanne l'année passée.

Toute l'équipe de l'ASCEE 13 CETE est heureuse de vous accueillir pour ce second challenge national de SQUASH du 12 au 14 novembre 2010 au Set SQUASH, Pey Blanc 13090 Aix en Provence.

L'ASCEE 13 CETE se fait donc une joie de vous recevoir et mettre à votre disposition son savoir faire, son expérience et sa convivialité pour que ce week-end de sport et de détente soit à la hauteur de votre attente.

Nous serons ravis, si grâce à cet évènement, bon nombre d'entre-vous reviennent dans notre département afin de le découvrir sous d'autres aspects.

Bon challenge, dans un esprit amical et convivial.

Le président de l'ASCEE 13 CETE  
Thierry Derain

### Le mot de la déléguée régionale

Jeu, set et amitié !

**Jeu** : l'ASCEE 13 CETE s'y est piquée, en acceptant l'aventure collective et enrichissante qu'elle va vivre en organisant ce challenge national.

**Set** : parce qu'ils sont sept réunis autour de leur président pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

**Amitié** : vous n'en manquerez sûrement pas lors de ce challenge, en pratiquant le squash, qui nécessite d'avoir les yeux derrière la tête, un bon jeu de jambes et de la souplesse dans le poignet, ou après, lors de vos moments de détente.

C'est donc avec un grand plaisir que je soutiens l'ASCEE 13 CETE pour l'organisation de ce challenge national.

Venez nombreux en PACA et bons matchs !

La déléguée régionale PACA Corse  
Gisèle RUSSIAS



# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Photo du site des rencontres



Equipements : 12 terrains de squash dont 6 réservés pour ce challenge



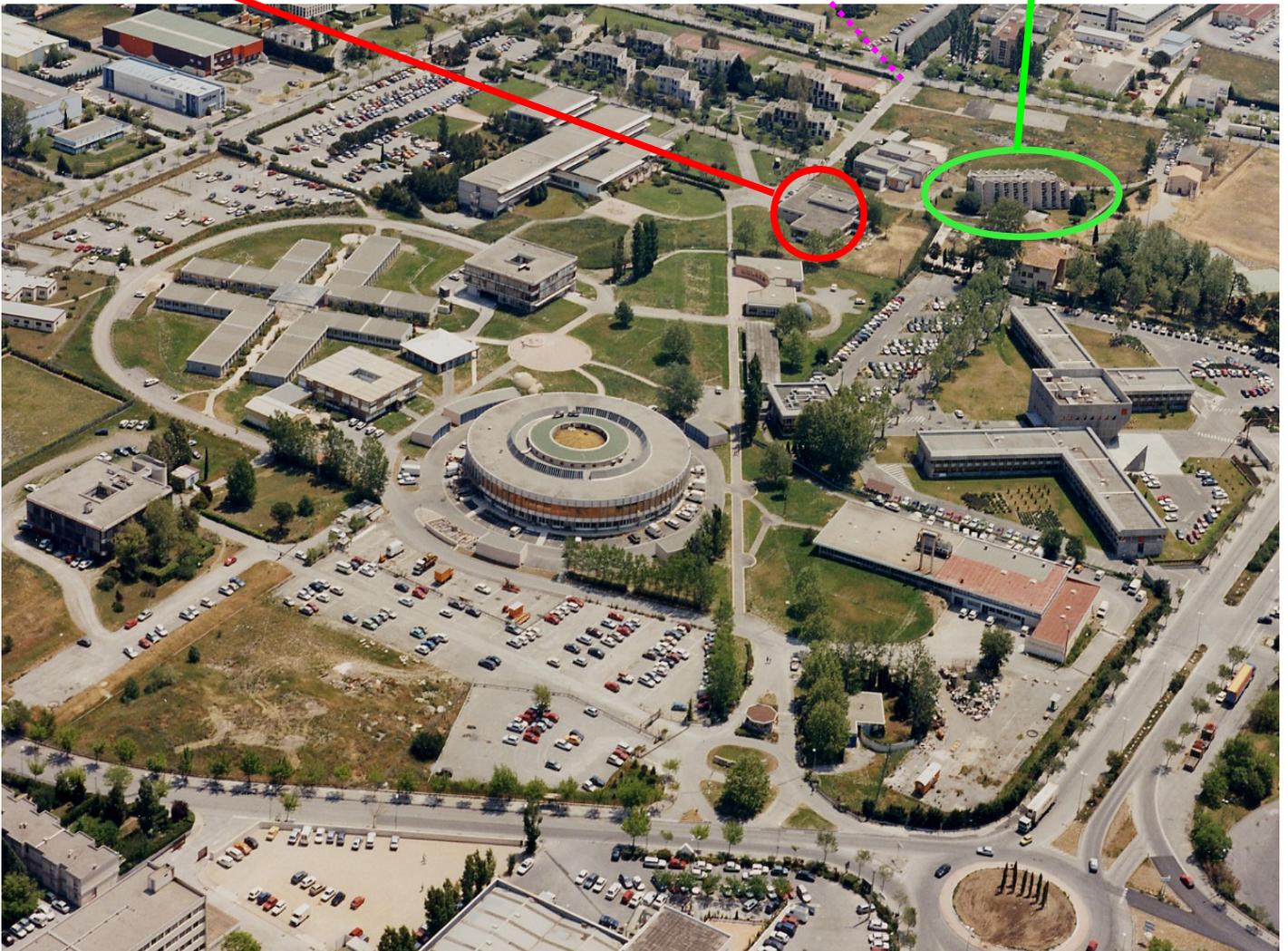
# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Plan du site CETE : lieu des hébergements et restauration (soirées)

Entrée

Restaurant (vendredi et samedi soir)

Hébergements



## **Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence**

### **Plan du site CETE : lieu des hébergements et restauration (soirées)**



### **Photos des chambres d'hébergements**



Les chambres individuelles sont toutes équipées de douche et toilettes. Seront fournis les draps et les couvertures.

# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Lieu des hébergements (suite)



## Photos du restaurant



# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Photos du restaurant (suite)

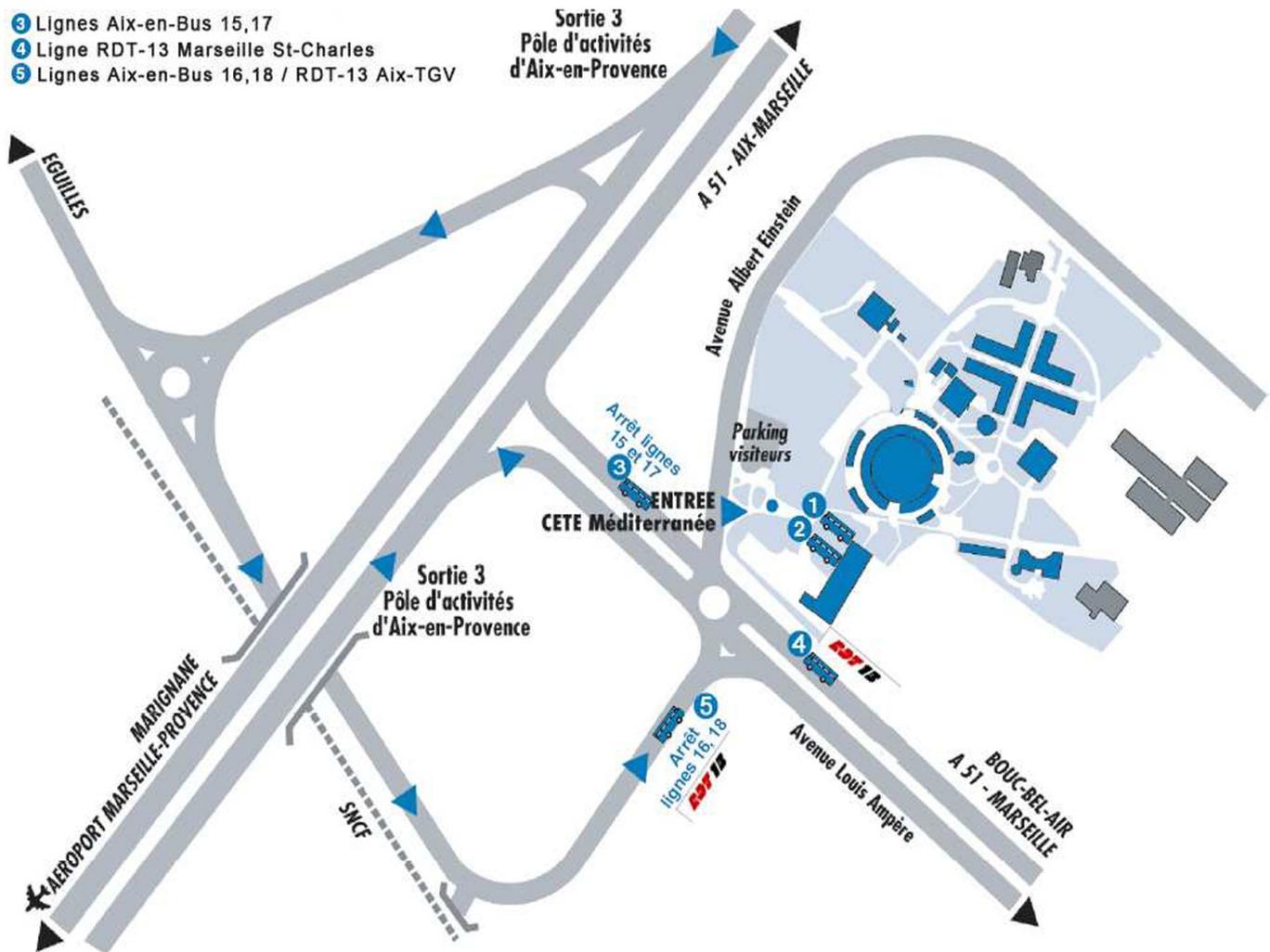


Salle de de restauration

# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Accès au CETE :

- ③ Lignes Aix-en-Bus 15,17
- ④ Ligne RDT-13 Marseille St-Charles
- ⑤ Lignes Aix-en-Bus 16,18 / RDT-13 Aix-TGV

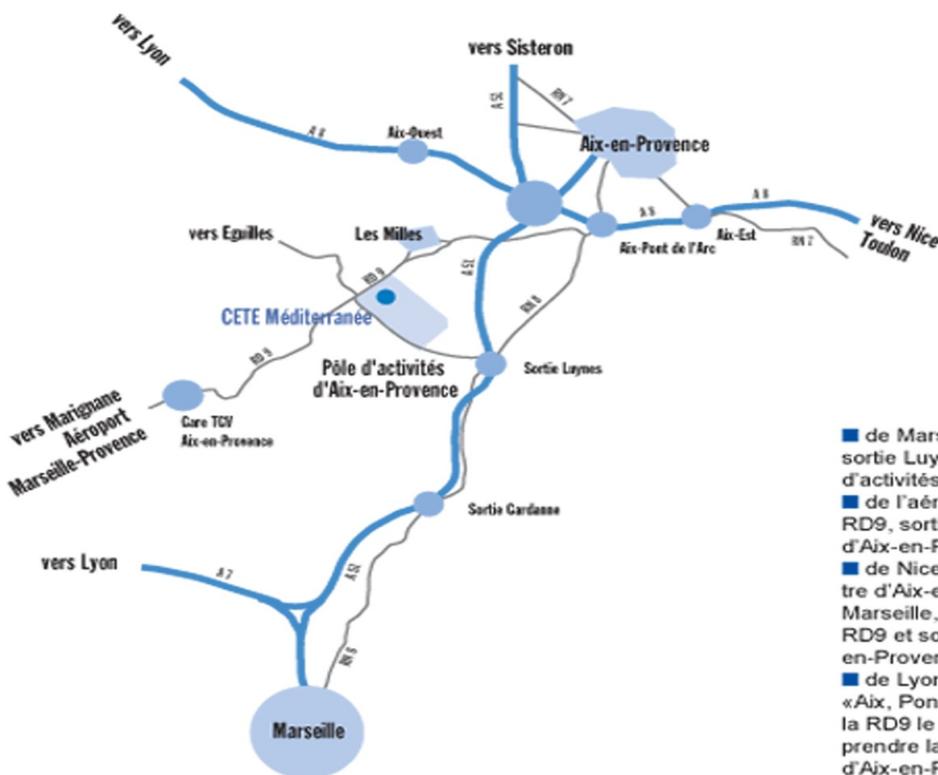


# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Accès au CETE (suite):



### Plan d'accès au CETE Méditerranée Aix-en-Provence, Pôle d'activités des Milles



- de Marseille, par l'autoroute A51 : sortie Luynes et direction «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».
- de l'aéroport Marseille-Provence : RD9, sortie 3 «pôle d'activités d'Aix-en-Provence».
- de Nice (autoroute A8) ou du centre d'Aix-en-Provence : A51, direction Marseille, puis sortie «Les Milles» sur RD9 et sortie 3 «pôle d'activités d'Aix-en-Provence».
- de Lyon par autoroute A8, sortie «Aix, Pont de l'Arc», puis suivre sur la RD9 le fléchage «les Milles» et prendre la sortie 3 «pôle d'activités d'Aix-en-Provence».



CETE Méditerranée  
Pôle d'activités des Milles - Avenue Albert Einstein  
CS 70499 - 13593 Aix-en-Provence Cedex 3  
Téléphone 04 42 24 76 76  
Télécopie 04 42 60 79 00  
Mél cete-mediterranee@equipement.gouv.fr

# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Le challenge

### Le programme du weekend

#### Vendredi soir 12 novembre :

- A partir de 16 heures** : accueil des joueurs et accompagnateurs (remise des sacs )
- 19 h 30** : discours et présentation du programme et de l'organisation du challenge
- 19 h 45** : pot de bienvenu
- 20 h 30** : Repas au restaurant administratif du CETE, animation DJ

#### Samedi 13 novembre:

- 7 h 45** : Petit déjeuner au sein du CETE
- 8 h 15** : RDV devant le restaurant administratif pour le départ du car
- 9 h 00/12h15**: compétitions
- 12 h30/14h00** : repas au SET Club Squash
- 14 h00** : compétitions (match de tableau) jusqu'à 19 heures
- 19h30** : départ du car pour le retour au CETE
- 20h00** : apéritif et repas au CETE (concert rock + soirée DJ au foyer du CETE)

#### Dimanche 14 novembre:

- 7 h 45** : Petit déjeuner au sein du CETE
- 8h00** : remise des clés des chambres
- 8h15** : RDV pour le départ du car
- 9h00** : matchs de demi-finale et finale
- 12h00** : fin des rencontres
- 12h15** : remise des coupes, discours au Set Club Squash
- 12h30** : buffet au Set Club
- 14h30** : retour en car au CETE

Des navettes VL seront prévues pour le vendredi soir et dimanche après midi pour les participants qui arriveront en train à la gare TGV d'Aix en Provence.

**Deuxième Challenge National de Squash  
12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence**

**Le comité d'organisation**

Responsable manifestation	Cyrille GUEDON
Hébergement	T. DERAÏN
Restauration	T. DERAÏN
Transports	Stéphane ARNAUD
Finances, partenariat	Martine ARNAUD, K.LISIECKY
Relations publiques	Stéphane CHEMINAN
Site manifestation	T. DERAÏN
Inscription dossier	C.GUEDON, S.ARNAUD
Animation, sécurité routière	Romain BOUZIGE et H.GIROUX
Animation sport	Vincent ROBIN

# Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

## Le règlement du challenge de squash 2010

### Participants autorisés

- les adhérents des associations affiliées à notre fédération ;
- les adhérents employés dans les services, les établissements publics ou les écoles du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- les agents adhérents d'une ASCEE travaillant dans une direction départementale des territoires (et de la mer),
- les agents du MEEDDM adhérents d'une ASCEE employés dans une autre direction départementale interministérielle.
- les agents du MEEDDM adhérents d'une ASCEE en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement ;
- le conjoint ou le concubin déclaré ou compagnon pacsé et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les enfants d'un agent adhérent qui travaille dans un service, un établissement public du MEEDDM ou dans une DDT(M) sans limitation d'âge (à partir de 25 ans, ils devront être titulaires de leur carte d'adhérent individuel et présenter celle de son parent justifiant sa qualité) ;
- les retraités adhérents de l'ex ministère de l'Équipement ou du MEEDDM ;
- les retraités du MAAP adhérents d'une ASCEE dès lors qu'ils ont travaillé dans une DDEA ou une DDT(M) durant leur activité ;
- Les équipes partenaires de l'ASCEE organisatrice. Elles ne peuvent recevoir ni le trophée de la FNASCEE ni l'assiette du ministre.

### Les adhérents « externes »

Ce challenge étant un challenge individuel, aucune personne « extérieure » ne sera autorisée à participer.

### Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

### Contrôle des engagements

## Nombre limité à 48 participants pour ce challenge

A leur réception, les dossiers d'engagements seront datés et numérotés par ordre d'arrivée.

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance.

# Deuxième Challenge National de Squash

## 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

Cette dernière mentionne :

- la filiation,
- l'identité,
- le numéro de la carte fédérale et la date du certificat médical ou de la licence
- de la fédération sportive concernée.
- L'original ou la copie du certificat médical portant la mention de non contre indication à la pratique sportive et datée de moins d'un an à la date du challenge ou de la licence de la fédération sportive concernée est joint à cette liste.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports et le représentant fédéral qui s'assurent que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière, chaque participant doit présenter une pièce d'identité. Le membre de la commission permanente des sports consignera dans un rapport écrit les faits qu'il aura constatés. Il le transmettra à la commission de contrôle du challenge avant d'en expédier un exemplaire au vice-président sport fédéral.

### Commission de contrôle

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée du challenge. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement de ce challenge. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un athlète présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux. Elle est chargée également de définir les modalités de contrôle des pièces justificatives.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

Elle est constituée :

- ✓ du président de l'association organisatrice,
- ✓ du vice-président sport de l'association organisatrice,
- ✓ du délégué régional ou de son suppléant,
- ✓ du membre du comité directeur de la fédération qui a voix prépondérante en cas de litige,
- ✓ du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission de contrôle.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision (ce dernier ayant voix prépondérante).

*Les décisions de la commission de contrôle sont sans appel.*

### Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, elle peut exclure du challenge l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la fédération.

# Deuxième Challenge National de Squash

## 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

### Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc...) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

### Assurances et couvertures des risques

La fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide de l'Équipement est titulaire d'un contrat « Responsabilité Civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération. La fédération décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association). Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze jours.

### Soins – hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

### Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la fédération. Tout participant qui s'inscrit au challenge accepte que les organisateurs utilisent son image dans le cadre du challenge.

### Cas de force majeure

En cas de force majeure, la commission de contrôle se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation. après avis du comité directeur.

### Désistement

- en cas d'annulation de séjour validé avant le **15 octobre 2010**, la moitié des sommes restes acquises,
- en cas d'annulation de séjour validé après le **1 novembre 2010**, aucun remboursement ne sera possible,
- aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée tardive ou départ anticipé,
- toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte,
- toute modification de réservation non confirmée par courrier, fax ou mail ne pourra être validée.

# Deuxième Challenge National de Squash

## 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

### Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement et déclare en acceptant toutes les dispositions ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter et s'engager à le diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

## Le déroulement du challenge

### Définition des concours :

Le samedi matin à partir de 9h00 les matches de poules auront lieu toutes les 15 minutes environ (5 minutes d'échauffement et 7 minutes de match), tous les points seront comptabilisés. Un classement par points marqués définira les concours des joueurs.

Le samedi après midi et le dimanche matin, le challenge comporte trois séries de concours :

- **concours principal** : il se compose d'un concours mixte.
- **concours complémentaire** : il est mis en place pour les concurrents les moins bien classés à la fin des matches de poules, il est composé d'un concours mixte.
- **concours consolante** : il est réservé aux éliminés du premier tour des deux premiers concours.

### Déroulement des concours

La première phase des deux concours principaux est organisée par poule de quatre. Les deux meilleurs de chaque poule sont qualifiés pour la suite du concours principal, toutes les places seront jouées.

Les deux autres résultats sont inscrits d'office dans le concours complémentaire, toutes les places seront également jouées.

À la sortie des poules, deux personnes d'un même département ne se rencontreront qu'à l'issue du deuxième tour suivant.

Le concours consolante regroupe les perdants du premier tour des concours, principal et complémentaire.

Les parties de poules se jouent au temps. Toutes les autres parties se jouent au meilleur des 5 jeux.

Des points de pénalité pourront être appliqués aux retardataires, si l'annonce en a été préalablement faite par la commission de contrôle.

Ne connaissant pas le nombre de participants, il est possible que des modifications soient apportées au déroulement du concours : nombre de joueurs par poule ou les rencontres pourraient être comptabilisées sous forme de point (par exemple le premier à 9 en 2 manches gagnantes) et non en temps. Avant le début du challenge un rappel du déroulement des rencontres sera effectué.

### Catégorie des participants

Sans objet.

# Deuxième Challenge National de Squash

## 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

### Référence à une réglementation nationale

Les concours se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de squash.

### Arbitrage, Contrôles

Pendant les poules et les matches du samedi, l'arbitrage sera assuré par les joueurs eux-mêmes. Il pourra être demandé une assistance pour l'arbitrage pour les personnes qui le désirent.

Pour les matches du dimanche matin, l'assistance d'un arbitre sera assurée. Ce dernier disposera des sanctions réglementaires habituelles.

### Classements

Un classement masculin et féminin par association est établi pour l'attribution du challenge national par équipe. Le challenge est attribué à l'association ayant obtenu le meilleur classement sur les deux personnes les mieux classées dans chacun des concours principaux. Le barème suivant est appliqué :

- gagnant : 10 points
- finaliste : 8 points
- perdant de la demi-finale : 4 points
- perdant du quart de finale : 2 points
- perdant du huitième de finale : 1 point

### Récompenses

Des coupes et récompenses seront remises aux équipes participantes en fonction de leur classement et à la discrétion des organisateurs.

Seuls, le trophée fédéral, le trophée du ministre et le trophée du nombre sont fournis par la fédération et obligatoires, le trophée partenaire (quand il y a lieu) et tous les autres sont laissés à la discrétion de l'organisateur.

**Trophée fédéral** : ce trophée est obligatoirement attribué à la première association fédérale classée. Il est remis par le représentant fédéral.

**Trophée du ministre** : ce trophée est obligatoirement attribué à la deuxième association fédérale classée. Il est remis par le représentant de l'administration locale.

**Trophée du nombre** : ce trophée est obligatoirement remis à l'ASCEE ayant le plus de participants sportifs. En cas d'égalité, c'est l'ASCEE la plus éloignée qui l'emporte. Il est remis par le représentant de la CP sport.

**Trophée Partenaire** : ce trophée est obligatoirement attribué à la première équipe partenaire classée. Cette dernière ne peut pas recevoir le trophée fédéral ni l'assiette du ministre

### Réclamations

Les réclamations éventuelles (réclamations concernant, la qualification d'un ou plusieurs joueurs, etc...) sont immédiatement formulées auprès de la commission de contrôle. Elles sont verbales ou écrites. Les réclamations, concernant des litiges survenus pendant le déroulement d'un concours devront être immédiatement formulées à la fin de ce dernier par écrit auprès de la commission de contrôle, dans ce cas, le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure.

**Deuxième Challenge National de Squash  
12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence**

**Challenge national de Squash**

**Fiche sanitaire (joueurs et accompagnateurs)**

**Avertissement :** Cette fiche est personnelle. Si elle n'est pas utilisée, elle restera confidentielle. Elle a juste pour but de faciliter les soins et de renseigner les secours en cas d'accident sur le lieu du challenge.

Quand vous l'aurez remplie, vous l'insérerez dans une enveloppe à votre nom et vous la joindrez à votre inscription. Elle sera alors remise à l'organisateur présent sur le challenge et ne sera, bien sûr, ouverte qu'en cas de besoin. Si elle n'est pas utilisée, elle sera remise à votre responsable d'équipe à la fin du challenge.

**ASCEE :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Votre groupe sanguin :**

**Traitement médical en cours :**

**Allergies :**

**Avez-vous des problèmes particuliers que vous souhaiteriez signaler :**

N'oubliez pas de joindre à cette fiche les copies, de votre carte de groupe sanguin et de l'attestation de votre carte vitale.

**Deuxième Challenge National de Squash  
12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence**

**Fiche d'inscription «JOUEUR»  
(limité à 48 participants)**

« A retourner impérativement avant le 15 octobre 2010 »

Nom : N° de carte adhérent :  
Prénom: N° ASCEE :  
Date de Naissance : N° licence FFSquash :  
Adresse administrative :  
Téléphone : Télécopie :  
Adresse E mail : @

**HEBERGEMENT – REPAS**

Des chambres individuelles sur le site du CETE pour les unités du vendredi et samedi sont proposées aux participants.

L'organisation vous conseille de profiter de ces dispositions d'hébergement car un départ en cars est prévu le samedi et dimanche matin pour se rendre sur le lieu des rencontres sportives.

Les chambres ainsi que tous les repas (y compris petits déjeuners) sont compris dans le règlement des 90 €.

**Souhaite réserver une chambre :** oui non

<b>Heure d'arrivée</b>	Vendredi	Samedi	<b>Heure de départ Dimanche</b>
Voiture			
SNCF			

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions

Fait à : le : signature du joueur :

## Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

### Fiche d'inscription «Accompagnateur» « A retourner impérativement avant le 15 octobre 2010 »

Nom : N° de carte adhérent :  
Prénom: N° ASCEE :  
Date de Naissance : N° licence FFSquash :  
Adresse administrative :  
Téléphone : Télécopie :  
Adresse E mail : @

### HEBERGEMENT – REPAS

Comme pour les joueurs, des chambres individuelles sur le site du CETE pour les nuitées du vendredi et samedi sont proposées aux participants.

L'organisation vous conseille de profiter de ces dispositions d'hébergement. Les accompagnateurs comme les joueurs pourront également bénéficier du transport en cars (le samedi et dimanche) pour se rendre sur le lieu de la manifestation sportive. Merci de remplir et de nous transmettre également la fiche d'inscription au repas (page suivante).

### HEBERGEMENT

<b>Jours</b>	Souhaite disposer d'une chambre
Vendredi soir	
Samedi soir	

## Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence

**Fiche d'inscription «Accompagnateur» (suite...)**  
« A retourner impérativement avant le 15 octobre 2010 »

Pour ces journées, les accompagnateurs pourront en remplissant ce tableau choisir les repas du vendredi au dimanche midi (avec frais fixe), *ou plus simplement*, opter pour le forfait tout compris à 148 €.

### **Frais fixe de 66 € + Repas**

<b>Jours</b>	Montant	Choix repas + frais fixe
Vendredi soir (CETE)	<b>15 €</b>	
Samedi matin (CETE)	<b>2,50 €</b>	
Samedi midi (Set Club)	<b>22 €</b>	
Samedi soir (CETE)	<b>25 €</b>	
Dimanche matin (CETE)	<b>2,50 €</b>	
Dimanche midi (Set Club)	<b>15 €</b>	
Frais Fixe		<b>66 €</b>
<b>Total</b>		

**Sinon,**

**Je choisis le forfait pour l'ensemble de la manifestation = de 148€**



### **Transport**

<b>Heure d'arrivée</b>	Vendredi	Samedi	<b>Heure de départ Dimanche</b>
Voiture			
SNCF			

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions

Fait à : le :

signature de l'accompagnateur :

**Deuxième Challenge National de Squash  
12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence**

**Fiche d'inscription «des ASCEE»**

« A retourner impérativement avant le 15 octobre 2010 »

**ASCEE N° :**

**FEMININES et classement national**

Joueuse 1:

Joueuse 2 :

Joueuse 3 :

Joueuse 4:

Joueuse 5 :

Joueuse 6:

**MASCULINS et classement national**

Joueur 1 :

Joueur 2 :

Joueur 3 :

Joueur 4 :

Joueur 5 :

Joueur 6 :

**Deuxième Challenge National de Squash  
12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence**

**Fiche récapitulative d'inscription**

« A retourner impérativement avant le 15 octobre 2010 »

**ASCEE N° :**

Non et Prénom	Joueur, accompagnateur ou extérieur			N° carte d'adhésion	Date certificat médical	Somme due/personne

Nom de votre responsable à contacter, si nécessaire :

Son numéro de téléphone administratif :

Sa messagerie :

Vu et certifié par le/la Président(e) de l'ASCEE d'origine

Fait à :

le :

Cachet de l'ASCEE

nom, signature et qualité du signataire

## **Deuxième Challenge National de Squash 12 au 14 novembre 2010 – Aix en Provence**

Les fiches récapitulatives, inscription individuelle et par équipe, accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de l'ASCEE 13 CETE sont à retourner à l'adresse suivante :

**à l'ASCEE du CETE Méditerranée**

**CHALLENGE NATIONAL DE SQUASH 2010**

**CETE Méditerranée**

**Pôle d'Activité - CS 70499  
13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3**

**DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :  
vendredi 15 octobre 2010**

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :**

Cyrille GUEDON : 04 42 24 78 48 ou Stéphane ARNAUD : 04 42 24 78 58